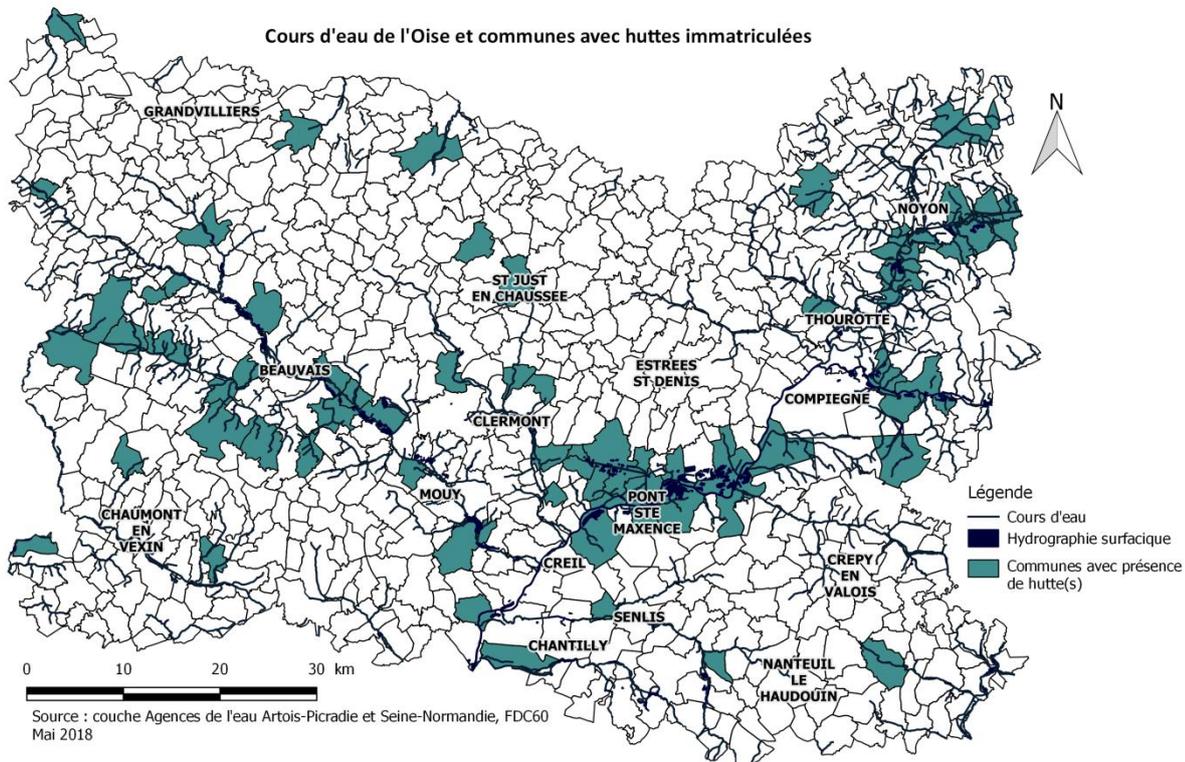


4. Thématiques, objectifs et actions du SDGC 2018-2024

4.1. Migrateurs et zones humides



Etat des lieux

Les espèces

La chasse des oiseaux migrateurs est étroitement liée à la météorologie, ainsi les conditions climatiques jouent un rôle important dans la migration des oiseaux (Finlayson, Gitay et al. 2006*). C'est un facteur qui a un rôle important dans les prélèvements effectués d'une année sur l'autre.

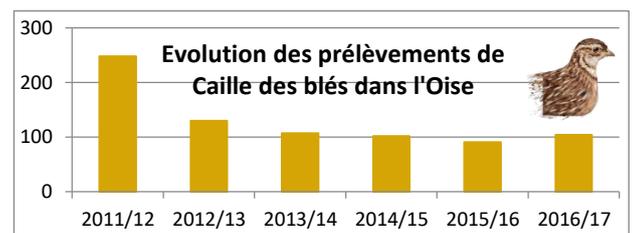
Migrateurs terrestres

Plusieurs types de chasse aux migrateurs terrestres sont pratiqués. L'espèce la plus chassée est le pigeon ramier avec une moyenne de 13 700 individus prélevés par an ces 6 dernières années. Les grives et merles (Turridés) sont peu chassés dans le nord de la France. Dans l'Oise, 1 130 turridés sont prélevés en moyenne par an (Grives litorne, mauvis, draine, musicienne et Merle noir cumulés).

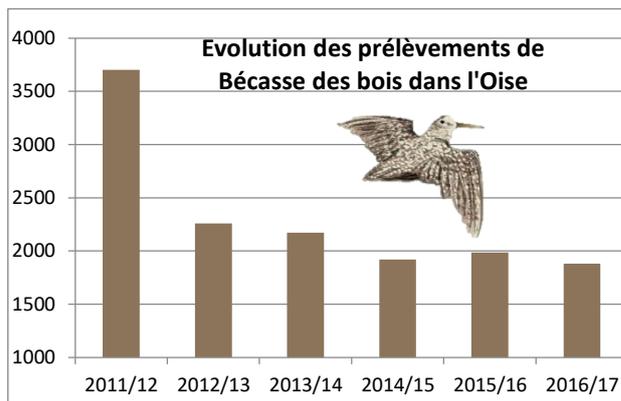
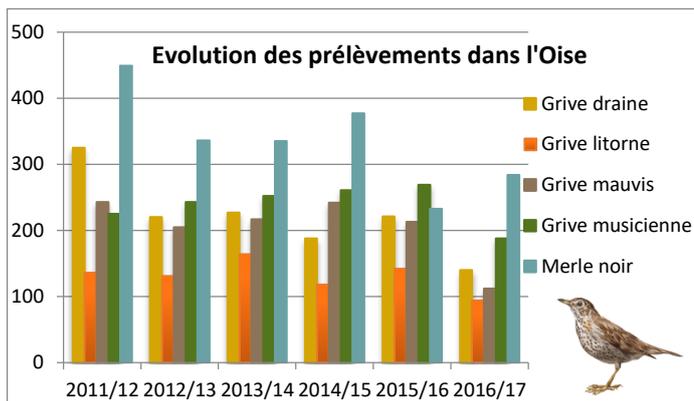
Trois autres espèces d'oiseaux de passage peuvent également être chassées, l'Alouette des champs, la Bécasse des bois et la Caille des blés.

La Bécasse des bois est un gibier prisé de nombreux chasseurs. Malheureusement le carnet bécasse (bilan que les chasseurs doivent renvoyer en fin de saison) n'est retourné qu'à hauteur de 20 %. Les prélèvements sont donc non exhaustifs. Les chasseurs et la Fédération doivent s'améliorer sur ces retours.

Une centaine de Cailles des blés est prélevée par an. L'espèce peut être chassée en plaine à partir du dernier samedi d'août, mais ce sont souvent les chasseurs de petit gibier qui la prélèvent au moment de l'ouverture générale. Les prélèvements d'Alouette des champs sont anecdotiques. C'est un gibier très peu chassé dans le département.



*Finlayson, Gitay, Bellio, van Dam, Taylor. 2006. Climate variability and change and other pressures on wetlands and waterbirds: impacts and adaptation. Waterbirds around the world. (G.C. Boere, C.A. Galbraith & D.A. Stroud (rédacteurs.)). TSO Scotland, Édimbourg, R-U.

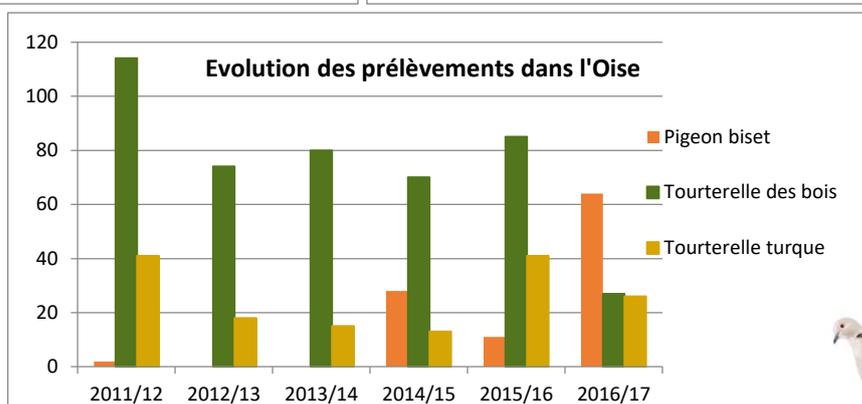
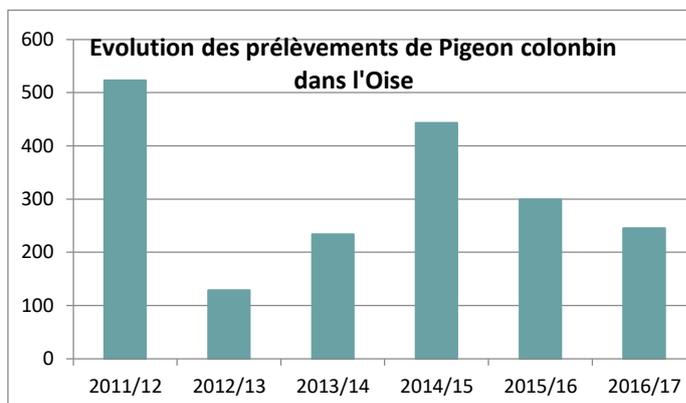
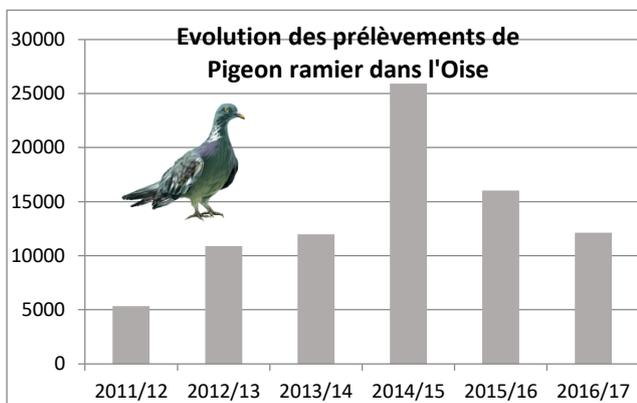


Parmi les colombidés, cinq espèces sont chassables : le Pigeon biset, colombin et ramier, la Tourterelle turque et des bois.

Le Pigeon ramier est une espèce chassable, mais également nuisible car elle peut occasionner des dégâts aux cultures. Elle est chassable de l'ouverture générale au 20 février et elle est classée en destruction du 21 au 28 février. Les prélèvements peuvent être assez variables en fonction de la migration des oiseaux et du climat. Les autres espèces de colombidés sont moins prélevées.

Pour le Pigeon colombin, le prélèvement moyen se situe autour de 300 individus, contre une petite vingtaine pour le Pigeon biset. Les bilans concernant le biset ne sont pas exhaustifs car les prélèvements des pigeons de cours ne sont pas rendus. Seule la saison 2016/17 a été meilleure avec 64 individus prélevés. Les prélèvements de Tourterelle des bois diminuent depuis la saison 2011/12 et ceux de la Tourterelle turque restent faibles (moins de 40 par an).

Les données sur ces espèces sont non exhaustives. Les retours se font uniquement par les carnets de prélèvements distribués aux détenteurs de plans de chasse/gestion et non à tous les chasseurs. La Fédération doit améliorer son système et inciter les chasseurs à retourner leurs bilans afin d'améliorer sa connaissance des prélèvements d'oiseaux de passage.



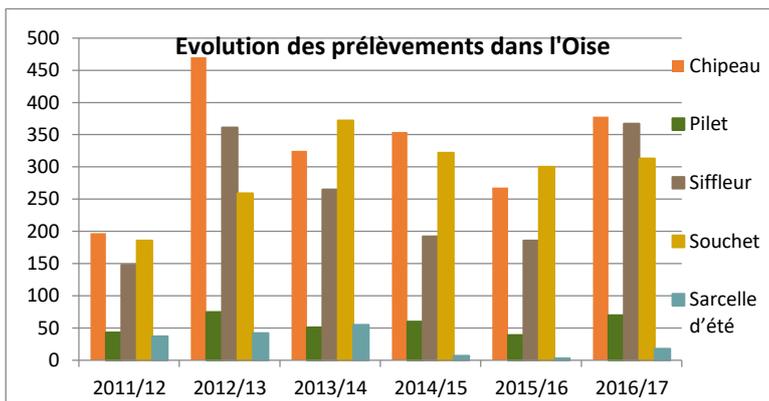
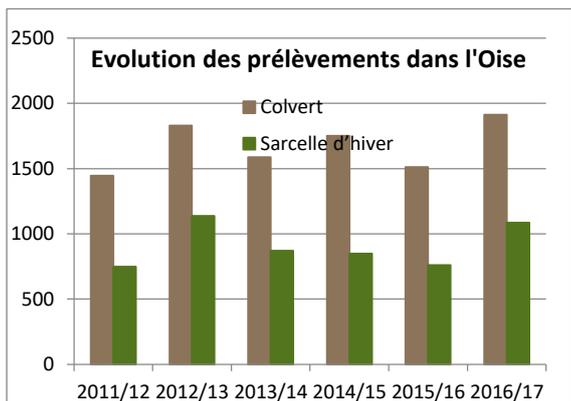
Gibier d'eau

De manière générale la chasse au gibier d'eau se fait essentiellement au lever du jour, au coucher du soleil et la nuit (seul mode de chasse autorisé la nuit).

Les gibiers d'eau sont répartis en 5 catégories :

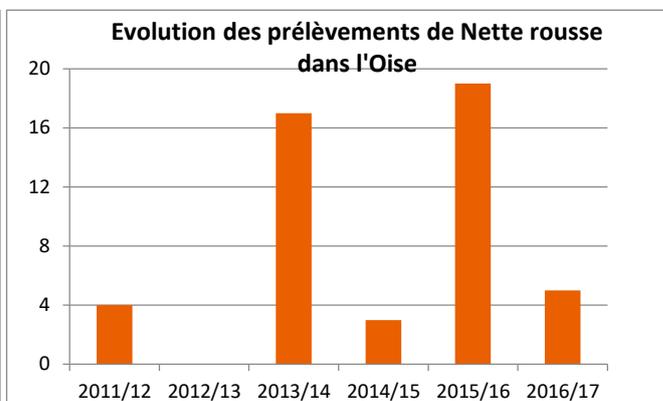
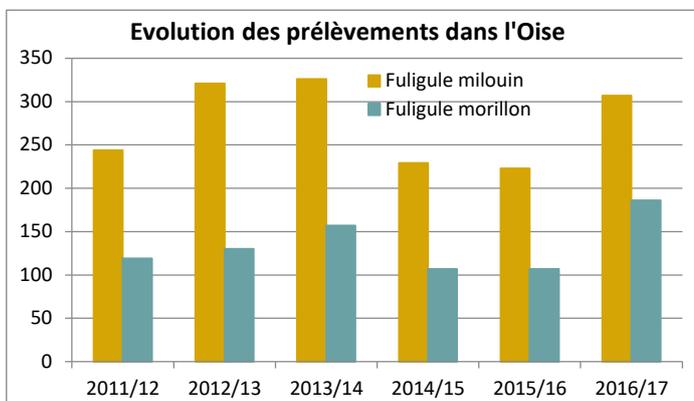
Les canards de surface : Canards Colvert, Chipecau, Siffleur, Pilet, Souchet, Sarcelles d'été et d'hiver.

Le canard le plus prélevé dans le département est le canard colvert, espèce la plus présente, mais également autorisée à être lâchée. Il s'en prélève en moyenne 1 700 par an à la hutte (uniquement). Vient ensuite la Sarcelle d'hiver avec près de 900 oiseaux prélevés en moyenne ces 6 dernières années. Pour les autres espèces, il se prélève en moyenne entre 250 et 330 canards Chipecau, Souchet et Siffleur. Enfin, les canards de surface les moins prélevés en saison de chasse sont le Pilet et la Sarcelle d'été.



Les canards plongeurs : Fuligules milouin, milouinan et morillon, Garrot à œil d'or, Nette rousse.

Il ne se prélève que très rarement des Garrots à œil d'or et Fuligule milouinan. De la même manière, en fonction des années, quelques individus de Nette rousse sont prélevés mais cela est très variable d'une année à l'autre. Seuls les Fuligules sont plus prélevés.

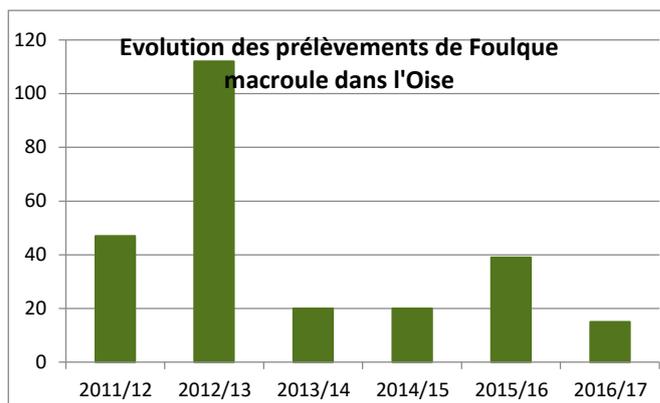
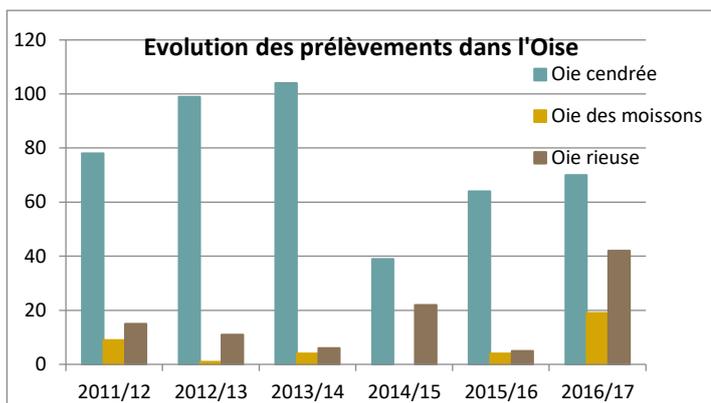


Les Oies : Oie cendrée, des moissons, rieuse.

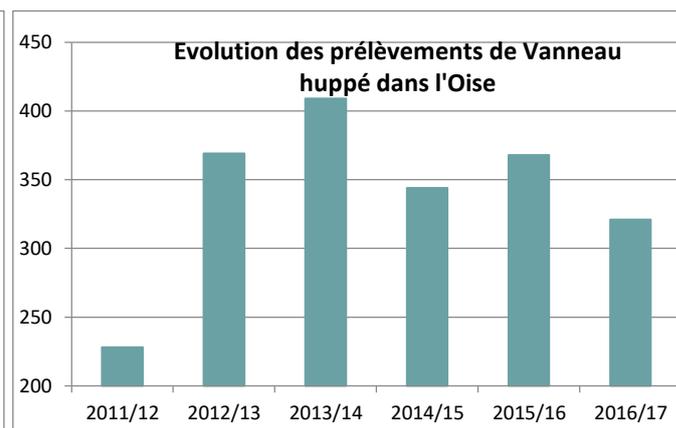
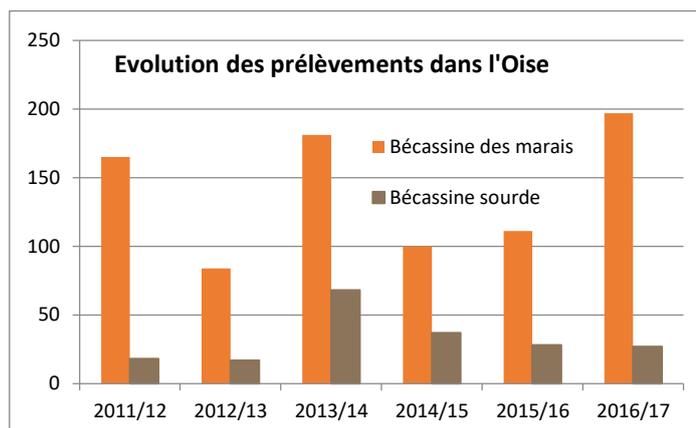
L'espèce la plus prélevée est l'Oie cendrée, mais de façon très variable en fonction du climat et de la migration. Par exemple, lors de la saison 2013/14 une centaine d'individus a été prélevée contre 40 la saison suivante. Quelques individus d'Oie rieuse sont également prélevés (entre 5 et 40 ces 6 dernières années). Quant à l'Oie des moissons, ceux qui la voient et la prélèvent, sont chanceux.

Les rallidés : Foulque macroule, Poule d'eau, Râle d'eau

Seule la Foulque macroule est un peu chassée. Les prélèvements des deux autres espèces sont souvent anecdotiques.



Les limicoles : Barge rousse, Bécasseau maubèche, Bécassine des marais et sourde, Chevaliers aboyeur, arlequin, combattant et gambette, Courlis corlieu, Huîtrier pie, Pluviers doré et argenté, Vanneau huppé. L'Oise étant un département intérieur et les limicoles étant des oiseaux principalement côtiers (mis à part quelques exceptions), peu de limicoles sont prélevés. Les bécassines sont chassées, avec en moyenne 140 individus prélevés par an pour celles des marais. Le Vanneau huppé est un limicole se déplaçant en grand nombre et faisant des haltes dans les marais, les prairies humides et en plaine. Ainsi, il s'en prélève en moyenne 340 par an ces 6 dernières années.



Les zones humides

Les mares, marais, tourbières, prairies humides,... sont des milieux d'une richesse floristique et faunistique extraordinaire. Pourtant, ils font partie des milieux les plus menacés notamment en Picardie (DREAL 2012*). L'abandon de pratiques telles que le pâturage extensif, la fauche au profit de la céréaliculture, réduit les surfaces de prairies hygrophiles. Le drainage peut modifier le caractère humide de ces milieux. Une autre menace ne doit pas être négligée, le développement des espèces exotiques envahissantes qui a un impact non négligeable. Ces espèces colonisent les milieux rapidement et contribuent à l'atterrissement des mares et cours d'eau. Enfin, l'artificialisation des sols par l'étalement urbain réduit tous les espaces naturels, y compris ces milieux. Pourtant les zones humides sont indispensables. Réservoirs de biodiversité, elles jouent également un rôle dans l'écroulement des crues telle une éponge et dans la dépollution des sols grâce à son pouvoir filtrant.

Dans l'Oise, quelques entités paysagères concentrent les zones humides. Le marais de Sacy, site classé Ramsar, est une des tourbières alcalines les plus importantes au niveau des plaines d'Europe de l'Ouest. Les prairies inondables de la Moyenne Vallée de l'Oise sont, quant à elles, une des dix zones humides alluviales majeures de France.

*DREAL 2012. Profil environnemental de Picardie.

Objectifs et actions

Les mares, marais, tourbières, prairies humides, sont des milieux d'une richesse floristique et faunistique extraordinaire. Malheureusement, ils font partie des milieux les plus menacés. L'abandon de pratiques agricoles traditionnelles, le drainage, la fermeture des milieux par le boisement naturel ou artificiel, la colonisation des espèces exotiques envahissantes, l'étalement urbain, sont autant de changements qui impactent les milieux humides ouverts.

Pourtant, ils sont essentiels pour le stationnement de l'avifaune migratrice. La chasse au gibier d'eau, de nuit à la hutte, la passée au lever du jour et coucher du soleil, la chasse à la botte sont pratiquées par des passionnés. De même pour les migrateurs terrestres comme le pigeon ramier ou les grives, les chasseurs deviennent des spécialistes tant cette pratique exalte.

Objectif 1 : Valoriser et améliorer la gestion des milieux et des corridors

NOUVEAUTÉ Action a - Développer les partenariats et les financements permettant d'améliorer la connaissance des chasseurs sur la gestion des milieux, de valoriser les pratiques cynégétiques et de développer la qualité faunistique et floristique des milieux.

Les chasseurs sont des gestionnaires bénévoles, il est important que leur travail soit salué et reconnu de tous. La chasse n'est pas incompatible avec le développement d'espèces protégées.

Parmi les partenaires, les Agences de l'eau sont privilégiées. Elles nous soutiennent dans le suivi et la bonne gestion des milieux humides. Le département de l'Oise est principalement sur le bassin Seine-Normandie mais 89 communes au nord du département sont situées sur le bassin Artois-Picardie.

Le programme OIZH'EAU, développé par la Fédération avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, cherche à mettre en valeur la préservation par la gestion. Les techniciens mènent des inventaires naturalistes pour montrer la richesse des milieux entretenus par les chasseurs et réalisent des plans de gestion afin d'aider les gestionnaires dans l'entretien de leur territoire.

NOUVEAUTÉ Action b - Préserver, rétablir et valoriser les corridors entre les zones humides.

Dans l'Oise, les zones humides sont intimement liées aux cours d'eau. Elles forment ainsi des corridors nécessaires pour bon nombre d'espèces. La disparition de ces milieux peut couper ces continuités et empêcher la libre circulation des espèces. La Fédération, par son travail, cherche à les préserver et/ou les rétablir.

Action c - Encourager les aménagements favorables aux espèces migratrices.

Certains aménagements comme les roselières, des zones ouvertes, des berges en pente douce... favorisent le stationnement ou l'installation d'espèces migratrices. La Fédération doit communiquer et encourager le développement de ces aménagements.

Action d - S'impliquer dans les instances, comités et réunions traitant des enjeux des zones humides (ex : Natura 2000) tout en veillant à préserver l'intérêt des chasseurs.

La Fédération est membre de nombreux comités, commissions, instances effectuant des suivis de milieux classés. Elle intervient en tant qu'expert sur certains enjeux et veille à ce que la pratique de la chasse se déroule au mieux.

NOUVEAUTÉ Action e - Elaborer des documents de connaissance à destination des gestionnaires de zones humides.

Les documents de connaissance permettent aux gestionnaires de milieux de bien les entretenir. La Fédération souhaite créer un ouvrage spécifiquement adapté au département, sa réglementation et son contexte. Elle veut également permettre au chasseur de mieux comprendre les rouages administratifs, notamment lorsqu'il veut faire des travaux (déclarations, demandes d'autorisation, études d'incidence...). La

Loi sur l'eau est complexe et un des rôles de la Fédération est d'aider le chasseur dans les démarches administratives.

Indicateurs : Nombre de partenariats développés et avec quelles structures, quels financeurs, pour quels projets, sur quels milieux ; nombre de zones humides restaurées rétablissant ou consolidant des continuités ; nombre d'articles parus, pour favoriser quels aménagements et pour quelles espèces ; participation à quelles instances, comités, réunions,... et nombre de réunions en moyenne par an ; nombre de documents élaborés et sur quels sujets.

Notre objectif est également d'assurer une chasse durable pratiquée avec passion. Pour cela, le suivi des prélèvements est primordial pour garantir le bon état des populations. La Fédération met un point d'honneur à communiquer sur l'importance des retours de prélèvements. La motivation des chasseurs sera encouragée par des notes de synthèse et des bilans que les techniciens leur fourniront. La communication sur les modes de chasse et comment les pratiquer est également un point central de cet objectif.

Objectif 2 : Connaître et encadrer les prélèvements

Action a - Restituer les données récoltées via le journal fédéral afin d'inciter la participation de chacun.

La récolte de données est primordiale pour montrer qu'il y a un suivi des prélèvements et justifier le classement « chassable » des espèces. Afin d'inciter les chasseurs à nous retourner leurs bilans, la Fédération doit en contrepartie leur faire des bilans et synthèses pour montrer l'intérêt des suivis.

Action b - Constituer des argumentaires techniques par rapport aux dates de chasse, moratoires et autres statuts.

La Fédération est amenée, via les données récoltées, à constituer des argumentaires pour maintenir la chasse sur certaines espèces et à certaines périodes. Ceci afin que la DDT puisse prendre les arrêtés préfectoraux nécessaires.

Action c - Dans le cadre du protocole "gel prolongé", établir un suivi des espèces indicatrices de froid, un suivi visuel de la sarcelle d'hiver et de la bécasse des bois en hivernage.

Lors de périodes de gel intense et prolongé les techniciens et chasseurs doivent veiller à ce que les espèces sensibles ne soient pas trop impactées. Lorsque c'est le cas, la Fédération peut demander à l'administration de suspendre la chasse temporairement jusqu'à ce que la météo soit plus clémente.

Dispositions réglementaires

- ♦ La date du retour des différents carnets de prélèvements (global, pigeon, bécasse, hutte...) au siège de la FDC60 est fixée au 15 mars de chaque année.
- ♦ Le Prélèvement Maximum Autorisé (PMA) est fixé à 25 (anatidés, oies comprises) par hutte immatriculée au cours d'une tranche horaire de 24 heures à cheval sur 2 jours allant de 12h à 12h.
- ♦ Le PMA Bécasse est fixé à 30 oiseaux par chasseur et par saison cynégétique (cf. arrêté ministériel du 31 mai 2011). De plus, les prescriptions suivantes doivent être appliquées :
 - ◆ marquage des oiseaux sur les lieux de prélèvement,
 - ◆ limite de 3 oiseaux par jour et par chasseur et 10 oiseaux par jour et par groupe lors de chasses en battue (un groupe étant constitué d'au moins 5 chasseurs).

Indicateurs : % de retour des différents carnets de prélèvements ; nombre d'argumentaires par espèce ; nombre de fois où le protocole « gel prolongé » a été mis en place.

Objectif 3 : Valoriser et communiquer sur les pratiques cynégétiques

NOUVEAUTÉ Action a - Valoriser et organiser des démonstrations ou journées d'échanges sur des modes de chasse spécifiques du gibier d'eau et des autres migrateurs avec des non-initiés et initiés.

La chasse du gibier d'eau et des migrateurs est une chasse d'initiés. Afin de faire découvrir ces modes de chasse il serait intéressant de partager l'expérience de ces passionnés, en organisant des journées de découverte et d'échange sur ces sujets.

Action b - Communiquer sur les différents modes de chasse (via le journal, des témoignages,...).

Toujours dans une démarche de transmettre et de faire connaître, la communication est importante. Elle peut se faire grâce à des articles, des témoignages via le journal fédéral.

NOUVEAUTÉ Action c - Développer des conférences avec des spécialistes, autour des migrateurs et des zones humides.

D'après une étude de 2015 du BIPE (cabinet de conseils en stratégie), 95 % des chasseurs déclarent avoir acquis des compétences grâce à la pratique de la chasse. La Fédération souhaite contribuer à cette acquisition de savoirs.

Indicateurs : Nombre de journées d'échanges organisées et sur quels modes de chasse ; nombre d'articles parus ; nombre de conférences organisées, avec quelles structures et à destination de quel public.

Pour que la chasse soit pratiquée avec éthique, dans le respect de la réglementation et afin de préserver les milieux, des dispositions réglementaires sont prises. Par exemple, il est rappelé d'après l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1986 qu'il est interdit d'employer de la grenaille de plomb dans les zones humides.

Objectif 4 : Encadrer certaines pratiques

Dispositions réglementaires

- ♦ Les lâchers d'appelants (colvert et hybrides) dits de "réforme" sont interdits afin d'éviter toute observation de reproduction aberrante (en novembre, décembre...) et tout "souillage génétique" avec des sujets sauvages.
- ♦ Toute personne à la chasse du gibier d'eau, postée à plus de 50 m d'un point d'agraine, ne peut être considérée comme étant à "la chasse à l'agraine" (le point d'agraine étant défini comme étant un point fixe et/ou une aire d'agraine régulière).
- ♦ Tout lâcher de canard colvert en dehors des zones humides est interdit.
- ♦ Tout déplacement d'un numéro de hutte sur une installation existante ou non doit faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur la faune et la flore sauvages de l'installation du nouveau poste fixe et de la pratique de la chasse de nuit depuis ce poste. Cette évaluation est assurée par la FDC60.
- ♦ D'après l'arrêté du 29 décembre 2010 relatif à l'identification et à la traçabilité des appelants utilisés pour la chasse au gibier d'eau les appelants doivent être bagués, déclarés à la FDC60 et le propriétaire doit tenir un registre des entrées et sorties des appelants.

NOUVEAUTÉ ♦ L'agraine du gibier d'eau n'est autorisée qu'avec des céréales excepté le maïs.

Objectif 5 : Maintenir et améliorer les suivis de populations existants

Action a - Poursuivre des partenariats avec les structures scientifiques adaptées.

Le partenariat avec les structures scientifiques garantit notre crédibilité et la fiabilité du travail de la Fédération. Par exemple, elle travaille déjà avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie sur l'inventaire des amphibiens en Moyenne Vallée de l'Oise.

Action b - Mettre à contribution et entretenir les réseaux des partenaires techniques et bénévoles.

Les chasseurs forment un réseau dense et réparti sur tout le département. Il est primordial que ce réseau soit maintenu. Cela peut passer par la communication et la transmission de rapports et de bilans.

NOUVEAUTÉ Action c - Participer à l'ISNEA et aux programmes de suivis utiles pour les migrateurs terrestres et aquatiques.



La Fédération des chasseurs de l'Oise est très investie dans le suivi des populations migratrices, tant sur les gibiers d'eau que sur les migrateurs terrestres (y-compris protégés). Elles réalisent des inventaires encadrés par l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique (ISNEA). Cet institut est né d'une union des Fédérations des chasseurs de la façade Ouest Atlantique et Est de la France, mais aujourd'hui d'autres départements du sud se sont intégrés aux projets. L'objectif est de

mettre en œuvre des études et des programmes de recherche scientifique de haute valeur afin de mieux comprendre le fonctionnement écologique et biologique des espèces migratrices notamment. Le but est de promouvoir une gestion durable des espèces et des habitats naturels.

L'institut repose principalement sur l'association et la contribution active de plusieurs fédérations départementales des chasseurs, agréées au titre de la protection de l'environnement. Celles-ci contribuent à son fonctionnement financier et offrent un soutien technique en réalisant les inventaires. L'ISNEA est piloté par un conseil d'administration, secondé d'un conseil scientifique, et s'appuie sur la collaboration étroite avec des experts scientifiques reconnus.

Le programme scientifique de l'ISNEA comporte plusieurs volets, dont le principal est celui d'accroître la connaissance sur l'état de conservation des espèces. Les protocoles et méthodes d'études sont reconnus par les instances scientifiques et administratives.

L'interaction entre les activités humaines et les espèces animales d'une part, et leurs habitats naturels d'autre part, constitue un enjeu de plus en plus saillant auquel s'ajoutent les incertitudes quant aux effets des changements climatiques globaux. L'ISNEA vise ainsi à être un acteur majeur pour intégrer la dimension humaine à la conservation de la biodiversité.

Action d - Mettre en place des suivis permettant l'amélioration de nos connaissances sur les espèces à enjeux (ex : pigeon en période de migration, hivernage, destruction,...).

Il est important de mettre en place des suivis sur un maximum d'espèces chassables afin de connaître l'état des populations dans le département.

Action e - Participer à l'achat de balises pour le suivi d'espèces à enjeux.

Le suivi scientifique peut passer par l'achat de balises, technologie beaucoup utilisée aujourd'hui et permettant d'avoir un maximum de données avec un minimum de moyen humain.

NOUVEAUTÉ Action f - Poursuivre des suivis d'espèces protégées permettant de valoriser la gestion cynégétique.

Dans le cadre du programme OIZH'EAU, des inventaires validés scientifiquement sont réalisés sur des territoires où les propriétaires sont volontaires. Les espèces recensées sont très intéressantes et valorisantes pour la chasse.

Indicateurs : Nombre et nom des structures avec lesquelles le FDC60 a collaboré ; dans quel cadre ou pour quel projet elles ont été sollicitées ; temps passé par an pour l'ISNEA et sur quels suivis ; nombre de suivis spécifiques mis en place et sur quelles espèces ; nombre de balises achetées et pour quelles espèces ; secteurs et milieux où les suivis d'espèces protégées ont eu lieu.

Enfin, un autre enjeu très important est traité dans cette thématique, l'aspect sanitaire. Le suivi des zoonoses reste un objectif comme dans les précédents schémas et il est même renforcé. La Fédération et les chasseurs sont des sentinelles de la faune sauvage et ils se doivent de maintenir une veille sanitaire. Les différents épisodes épidémiologiques, notamment avec l'influenza aviaire ces dernières années, renforcent nos rôles auprès des autorités et de la population.

Objectif 6 : Maintenir et développer la veille sanitaire

Action a - Maintenir et renforcer la veille sanitaire et le suivi pathologique de l'avifaune migratrice, notamment la surveillance épidémiologique spécifique (ex : Influenza aviaire).

NOUVEAUTÉ Action b - Développer notre connaissance des sites non chassés concentrant beaucoup d'oiseaux (ex : mares communales) pouvant être des foyers lors d'épidémies.

On constate que les mares communales, étangs de loisir sont des zones non chassées où bon nombre de canards vivent. Ces canards sont souvent issus d'élevages et de croisements. Ces refuges peuvent être des foyers lors d'épidémies, il est donc important de les connaître pour pouvoir intervenir si nécessaire.

Action c - Poursuivre les partenariats avec les acteurs et spécialistes concernés.

Action d - Informer et communiquer sur l'actualité sanitaire via le journal, les réseaux sociaux, le site internet...

Indicateurs : Nombre d'épizooties, sur quelles espèces et quand ; nombre d'individus analysés ; cartographie des sites non chassés concentrant des oiseaux ; quels partenaires spécifiques au niveau sanitaire ; nombre de communiqués et d'articles parus.

